

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 2 février 2024 à Doische**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024.

2. MP Achat auto-échelle d'occasion - Modification de marché

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la modification du marché en validant le remplacement du véhicule à fournir par un véhicule qui répond totalement aux conditions prévues dans le cahier des charges initial, à savoir une auto-échelle avec bras articulé.

3. MP Achat de mobilier (armoires, bureaux, sièges) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-003 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier (armoires, bureaux, sièges)", qui s'élève à € 9.090,91 hors TVA ou € 11.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De consulter 8 opérateurs économiques ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 26 février 2024 à 12h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/741-98.

4. MP Location et fournitures de bouteilles d'oxygène médical - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-002 et le montant estimé du marché "Location et fournitures de bouteilles d'oxygène médical" dont le montant s'élève à € 181.818,20 hors TVA ou € 220.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ; De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01 et à inscrire au budget des exercices suivants.

5. MP Mise en conformité électrique du poste de Ciney - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-004 et le montant estimé du marché "Mise en conformité électrique du poste de Ciney" à € 1.818,18 hors TVA ou € 2.200,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3513/723-60.

6. MP Fournitures à usage unique pour ambulances et soins de patients - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit KOCZYBA GMBH à 55249 Eschweiler (Allemagne) pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de € 60.264,48 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01 et à inscrire au budget des exercices suivants.

7. Fourniture de gaz pour le bâtiment administratif de Beauraing - Reprise du contrat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le contrat proposé par PRIMAGAZ pour la fourniture de propane pour le bâtiment administratif de Beauraing ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2021, article 351/125-03.

8. MP Achat matériel de sport - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché « chat matériel de sport » aux soumissionnaires ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit : Lot 1 - 12 sled ou prowler : ROGUE BENELUX à 2880 Bornem pour le montant d'offre contrôlé de € 1.648,00 hors TVA ou € 1.994,08, 21 % TVA comprise ; Lot 2 - 12 x 5 paires d'Olympic bumper : SVELTUS à FR-42501 Le Chambon Feugerolles pour le montant d'offre contrôlé de € 4.992,00 hors TVA ou € 6.040,32, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

9. Location container dortoir poste de Florennes – Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la location de deux modules aménagés et assemblés à la société Gecima à 1300 Wavre, pour un montant total de € 1.972,00 HTVA, soit € 2.386,12 TVAC pour l'installation (dont 1.1374,45 € TVAC à engager en premier lieu pour la livraison) et de € 469,50 HTVA, soit € 568,10 TVAC de location mensuelle ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-12.

10. Abonnement logiciel CARE – Budget ordinaire – Approbation Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la facture de la société SAFETYCT Consulting & Technology, pour le renouvellement de l'abonnement au logiciel CARE, d'un montant de € 5.762,50 HTVA, soit € 6.972,63 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-13.

---

11. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, sapeur-pompier volontaire stagiaire au poste de secours de Dinant, à la date du 29 février 2024.

12. Démission volontaire secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, secouriste-ambulancier non pompier volontaire au poste de secours de Gedinne, à la date du 29 février 2024.

13. Personnel administratif – Evolution de carrière

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater que Madame X remplit les conditions pour une évolution de carrière vers le grade D5 à partir du 1er février 2024 ; D'inviter le service GRH à encoder les modifications liées à la présente décision.

14. Personnel administratif – Evolution de carrière

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater que Madame X remplit les conditions pour une évolution de carrière vers le grade D5 à partir du 1er février 2024 ; D'inviter le service GRH à encoder les modifications liées à la présente décision.

15. Recours au Conseil d'Etat – Désignation avocat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par M. X contre la décision n° 24 du Conseil de zone du 10 novembre 2023 ; De désigner un avocat pour représenter les intérêts de la zone.

16. Recours au Conseil d'Etat – Désignation avocat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par M. X contre la décision n° 25 du Conseil de zone du 10 novembre 2023 ; De désigner un avocat pour représenter les intérêts de la zone.

17. Recours au Conseil d'Etat – Désignation avocat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par M. X contre la décision n° 22 du Conseil de zone du 10 novembre 2023 ; De désigner un avocat pour représenter les intérêts de la zone.

18. Projet OJ conseil du 16/02/24

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 16 février 2024.

19. Litige pompiers volontaires - Pourvoi en cassation - Avis avocate

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre note de l'avis favorable de l'avocate quant à la possibilité d'aboutissement d'un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour du Travail du 12 octobre 2023 ; De l'autoriser à introduire ce pourvoi en cassation dans le délai imparti.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président  
Pascal JACQUIEZ

